

Projet éolien de la Croix Blanche

Lettre d'information n°5

Commune de Saint-Germainmont | Février 2024

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Nous tenions, au nom de toute l'équipe RWE, à vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !

Et pour commencer l'année, nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Croix Blanche a été finalisé en décembre 2023 ! Celui-ci est maintenant entre les mains des services instructeurs de la préfecture des Ardennes, qui vont en vérifier la conformité et la recevabilité.

La présente lettre revient brièvement sur les éléments principaux du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Le déroulement efficace et qualitatif du projet l'a été en grande partie grâce à vous, aux acteurs du territoire : élus, agriculteurs, riverains. Un grand merci pour votre collaboration qui permet de proposer un projet cohérent avec les enjeux locaux et qui contribue à la transition énergétique !

Nous vous souhaitons une bonne lecture et à très bientôt,



Alexis Dewevre

Chef de projets éoliens

RWE Renewables France

alexis.dewevre@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié :

saintgermainmont.projet-eolien.com

Les chiffres clés du projet



3

éoliennes

Le projet sera finalement composé de 3 éoliennes de 173 mètres de hauteur en bout de pale.



**3,5 à
6 MW**

La puissance unitaire estimée des éoliennes sera comprise entre 3.5 et 6 MW.



**8 000
foyers**

Un parc éolien de 3 éoliennes de 6 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 8 000 foyers.

(sources ADEME, CRE, INSEE)

Les principaux éléments du projet

 **1,8 km**

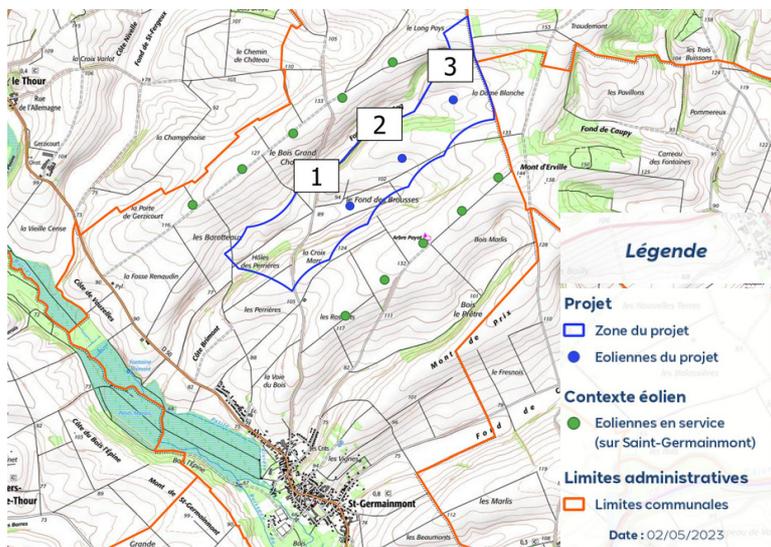
C'est la distance des premières habitations à l'éolienne 1

 **68 m**

C'est la taille maximale des pales. En comparaison, les pales du parc éolien en service sur la commune mesurent 46 m.

 **1,03 ha**

C'est l'emprise totale au sol du parc éolien sur les parcelles agricoles d'implantation



Les 3 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune de Saint-Germainmont	25 300 € / an
Communauté de communes du Pays Rethélois	71 800 € / an
Département des Ardennes	44 800 € / an

*simulation réalisée en août 2023, basée sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr) pour 3 éoliennes de 4.8 MW.

Les mesures d'accompagnement retenues

Dans la précédente lettre d'information, les habitants de Saint-Germainmont étaient invités à classer ces mesures par ordre de préférence. Le résultat détaillé de ce vote est disponible sur le site internet du projet. Voici la liste des mesures retenues pour le projet :

 Mise en place d'une bourse aux haies pour filtrer les visibilités du parc depuis les habitations à proximité

 Aide renouvelable aux particuliers, pour financer des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie et énergies renouvelables

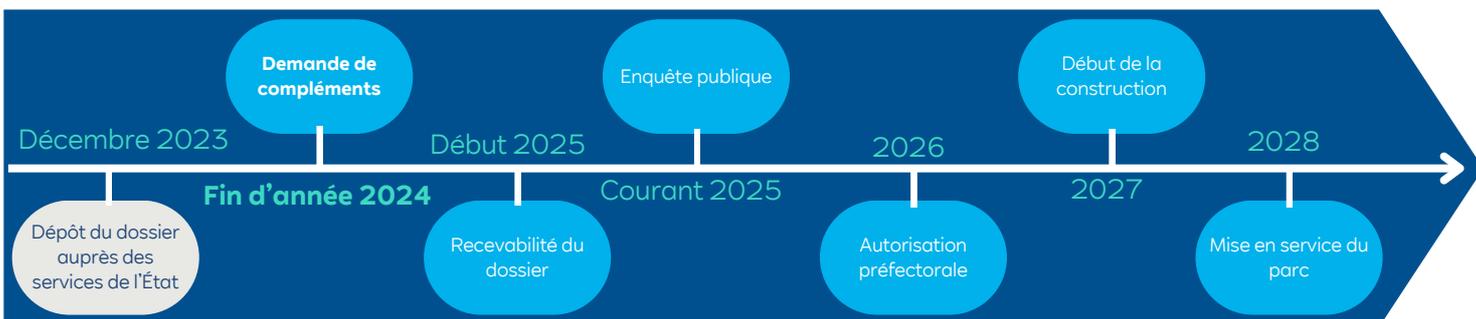
 Amélioration de l'éclairage communal (LED)

 Protection des busards et aménagement de gîtes à chauves-souris

 Aménagement paysager de la commune (site arboré et/ou enfouissement de lignes électriques)

Le planning prévisionnel

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (qui contient l'ensemble des études de faisabilité) étant finalisé et déposé en préfecture, les prochaines étapes à suivre consistent principalement en des échanges avec l'administration pour suivre l'instruction du dossier.



Pour plus d'informations : www.saintgermainmont.projet-eolien.com